

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!

Dossier spécial Robert-Giffard



29 mai 2003 :
**Insatisfactions au
Comité des usagers**

Page 5



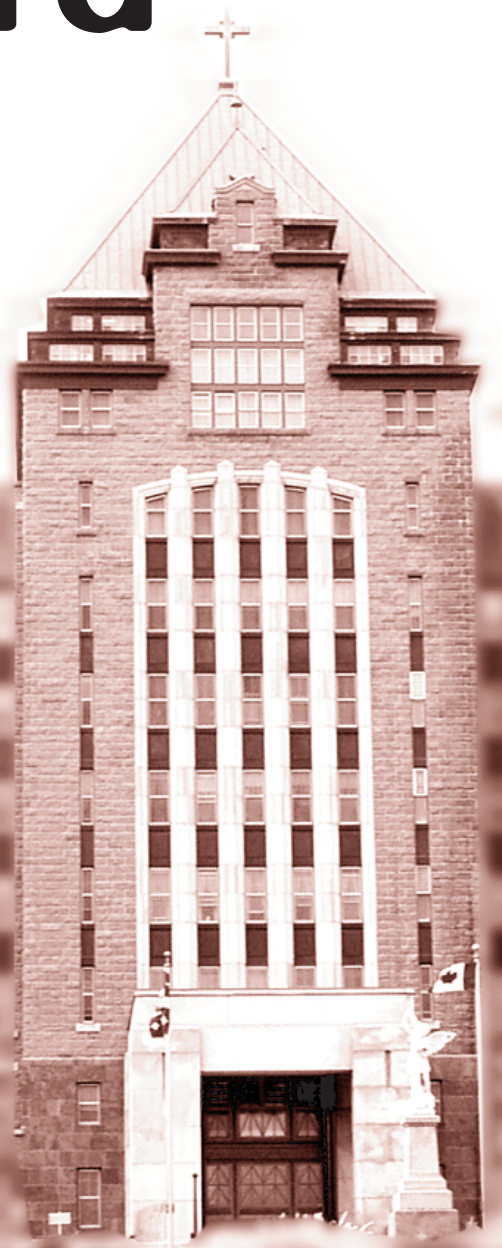
18 août 2003 :
**Rencontre avec
le ministre Couillard**

Page 4



18 septembre 2003 :
**Robert-Giffard
soigne son image**

Page 3



Personnalité

**Yvette Muise,
bénévole de l'année**

Page 6

Arts et culture

L'intégration par l'art

Page 7

Table des matières

Nos entrevues...

À la une : Dossier spécial Robert-Giffard p.3-p.4-p.5
Personnalité : Yvette Mui-se, bénévole de l'année p.6
Arts et culture : L'intégration par l'art p.7

Nos chroniques...

Courrier du lecteur p.2
Sur le terrain p.6
Rendez-vous, Babillard p.8

Crédits

Éditeur : Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain

Comité de rédaction :
Journalistes et recherche : Cécile Bellemare
Michel Déry
Catherine Fortier
René Gingras
Yvette Mui-se
Yan Paquet
Serge Plamondon

Photographies : Régent Lacroix

Illustration : Sylvie Giroux

Personne-ressource au comité et révision : Régent Lacroix

Collaboration : Pierrette Dion
Michelle R.-Rousseau

Infographie et mise en pages : Kathleen Kelly, Kel Imagination

Conception logos : Jean-François Boisvert
Ian Renaud-Lauzé

Impression : Publications Lysar

Comité de promotion et distribution : Michel Aubut
Jacques Beaudet
Cécile Bellemare
Paul-Emile Bourdeau
Catherine Fortier
René Gingras
Yvette Mui-se
Serge Plamondon

Co-distribution : Distribution Affiche-Tout

Tirage

Le Vol.2 No.4 de « D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10 000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain.

Il est également disponible en version audio, sur demande, au bureau du Mouvement.

© 2003 MPD'AQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2002 • Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada • ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Abonnement de soutien

Ce journal vous intéresse?
Vous aimeriez en obtenir un exemplaire directement chez vous ?
Rien de plus facile, contactez-nous au :

Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
160, rue Saint-Joseph est, bureau 2.2
Québec (Québec) G1K 3A7
Téléphone & Télécopieur : (418) 524-2404
Courriel : mpdaqm@globetrotter.net
Site Internet : www.mpdqam.org

Vous nous aidez en souscrivant à



Centraide
Québec

Courrier du lecteur



Un mot du président

Le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain célèbre cette année son 20^e anniversaire.

20 ans d'auto-défense de nos droits. 20 ans de prise de parole à des tables de concertation régionales, provinciales et fédérales sur des dossiers qui nous préoccupent : travail, transport, hébergement, pauvreté et bien d'autres. 20 ans d'actions sociales! 20 ans de belles réalisations! Je n'ai pas assez d'espace pour vous les décrire toutes mais je peux vous assurer qu'on a fait bouger des choses grâce à nos membres qui donnent généreusement de leur temps et à la population qui démontre de plus en plus sa volonté d'appriivoiser la différence. Ce sont 20 ans d'efforts constants tant des anciens membres sur le chemin de l'intégration qu'avec les membres actuels qui nous amèneront à une vraie participation sociale. On continue, c'est important!

C'est par votre participation que le Mouvement continuera d'être une force active pour chacun de nous et qu'il nous permettra ensemble d'être « D'Abord avec tout l'monde! »

À ceux qui nous ont précédés et qui ont pavé la voie, à tous les membres actifs et de soutien, à nos partenaires dans nos batailles sur le terrain, à nos personnes-ressources et enfin à nos lecteurs : MERCI de votre support!

Serge Plamondon
Président



20 Ans



**Vous avez des commentaires à émettre
sur ce communiqué ou sur un article du Journal?
N'hésitez pas à nous écrire. Cette tribune vous appartient!**



Robert-Giffard soigne son image



Une entrevue d'Yvette Muise; résumé de Régent Lacroix

À la suite d'un rapport de 3 experts contenant 26 recommandations, le Centre hospitalier Robert-Giffard a élaboré un plan d'action pour que des événements comme celui de janvier dernier ne se reproduisent plus. C'est à la suite d'une opération portes-ouvertes orchestrée pour les médias, qu'il a été présenté à la presse le 18 septembre dernier. Notre journaliste, Yvette Muise a donc eu l'occasion de passer une partie de l'avant-midi dans l'unité H3100 qui avait défrayé la manchette du Journal de Québec un mois plus tôt sous le titre « À Robert-Giffard : deux unités inadéquates, une soixantaine d'usagers vivent dans des locaux jamais rénovés depuis 1939 ».

Elle a, par la suite, profité d'une entrevue avec le directeur général du Centre hospitalier, monsieur Michel Gervais pour lui demander comment il pouvait être sûr que ce plan d'action éliminera totalement la possibilité de non-respect des règlements en vigueur par le personnel.

« Je vais vous donner 2 exemples concrets de moyens. Chaque matin, le directeur des soins infirmiers regarde, et bientôt ça va être sur un registre informatisé, tous les cas d'isolement et de contention qu'il a pu y avoir dans la journée précédente. Et, s'il voit une situation problématique, il va intervenir immédiatement. L'autre chose, c'est qu'il est maintenant clair pour les employés que s'ils sont témoins d'un abus, ils doivent le dénoncer. Je comprends que quelqu'un peut

Hier, nous avons visité l'unité H3100. Nous avons parlé avec la chef d'unité et quelques patients. Tout nous a semblé beau. J'ai même dit: trop beau pour être vrai et c'est ce que je pense. J'ai de la difficulté à croire que c'est tous les jours et surtout, tous les soirs, aussi beau. Pouvez-vous me convaincre que j'ai tort de douter?

« Ce qui peut vous amener à douter c'est l'événement qui s'est produit. Mais cet événement a surpris tout le monde parce que ce n'est pas dans la tradition de Robert-Giffard qui est plutôt réputé pour l'excellence de ses soins, pour l'attention aux besoins des personnes. Et ça été un choc terrible pas juste à l'extérieur, à l'intérieur aussi. Les gens sont fiers de travailler ici et ça les a blessés dans leur fierté. Et ce plan

d'action c'est pour dire qu'on va profiter de cette erreur-là pour grandir, pour être meilleurs après qu'avant. J'ai visité beaucoup les unités de

soir, de nuit, les fins de semaine et j'ai toujours été frappé de la qualité des services parce qu'en général, les intervenants les aiment leurs patients. C'est pas juste une tâche, c'est une vocation de travailler ici. »

Au cours de cette visite, j'ai vu les chambres : les 4 studios, c'est bien; les dortoirs à 6 places, c'est pas assez intime; mais les autres chambres, elles sont trop petites. Si vous pensez que c'est suffisant pour le bien-être des usagers...

« Non! C'est terrible, cette unité-là. Un jour la fille d'une patiente m'a demandé si j'accepterais que ma mère reste ici. J'ai dit non! Jamais! On a tout fait pour faire changer ça; on a présenté le dossier au



ministère, la télévision est venue voir, ça passé à travers le monde et c'est à ce moment-là que le ministre de l'époque a dit en chambre: « Je donne 3 millions pour régler ce problème-là et je demande à mes fonctionnaires de mettre le moteur sur leur crayon. » Ça fait 2 ans, on n'a pas arrêté de faire des représentations et on n'a pas encore une cenne. On le sait que ce n'est pas acceptable! C'est même scandaleux pour nous et pour le Québec! La Régie régionale a mis ce projet-là en première priorité de ses projets d'investissements pour 2003-2004 et il ne s'est encore rien passé. »

Si vous aviez l'argent...

« Ce qui est prévu c'est que du côté de la cour arrière, on referait deux nouvelles unités où on déménagerait les personnes. Elles auraient toutes des chambres seules, des chambres selon les normes actuelles. Et les unités actuelles seraient à leur tour transformées. On en a des unités libres plus modernes que celles-là mais les gens qui ont des chambrettes se retrouveraient dans des chambres à 2 et sur le plan clinique ils ne peuvent pas être à 2. »

Dans une entrevue, en mai dernier, monsieur Eric Bilocq du Comité des usagers nous a dit qu'ils avaient trouvé déplorable de ne pas avoir été informés des événements en janvier et d'être tenus à l'écart. Dans votre plan d'action, vous semblez les tenir encore à l'écart puisque, nulle part, il n'est fait mention d'un rôle quelconque du Comité des usagers. Comment alors, voyez-vous leur rôle?

« C'est une très bonne question. Mais ce qui est important, c'est que dans les 26 recommandations des experts aucune ne faisait mention du Comité des usagers. Ça ne nous a pas empêché d'agir. J'ai rencontré la

présidente, madame Vallée et monsieur Bilocq et je leur ai dit que désormais, je voulais qu'on se rencontre au moins une fois par mois pour qu'ils m'amènent leurs préoccupations et que je leur fasse part d'où on en est dans l'application du plan d'action. On veut les impliquer beaucoup plus. »

Dans cette entrevue, monsieur Bilocq nous a dit que, dans l'hôpital, il y a une personne dont la fonction est de s'occuper du respect de la confidentialité et de l'accès à l'information. Il nous a dit que le droit le plus respecté ici, c'est celui de la confidentialité. Puisque ce devrait d'abord être le droit des usagers, que répondez-vous à cela?

« Je pense que ce sont des choses toutes les 2 très importantes. Il faut protéger la confidentialité pour les personnes. C'est pas tout le monde qui aimerait que ça se sache en public qu'il est hospitalisé ici. Nous on doit garder ça comme le secret de la confession. D'un autre côté l'accès à l'information, je pense qu'on est en train de manifester qu'on veut informer le public; on n'a pas caché les recommandations des experts; on dit ce qu'on va faire; les experts vont revenir 3 fois pour voir si on applique ce qu'on a dit.

Saviez vous que...

**L'unité H3100 :
30 patients dont 2/3 hommes
8 employés de jour**



Saviez vous que...

Capacité d'accueil à Robert-Giffard

	1993	2003
Soins longue durée	1200	480
Traitement actif	500	280
Suivi en externe		6000

Rappelons que Robert-Giffard hébergeait quelque 5000 personnes

Les grandes orientations du plan d'action

- Renouer avec ses valeurs pour le bien de l'utilisateur avant tout.
- Appliquer la tolérance zéro à l'égard des abus envers ses usagers.
- Assurer une présence fiable et compétente auprès de ses usagers.
- Viser les standards les plus élevés dans ses processus cliniques.
- Resserrer l'application du règlement sur l'isolement et la contention.
- Réussir l'implantation de la nouvelle structure organisationnelle que sont les programmes clientèles en clarifiant les responsabilités et la ligne d'autorité.
- Améliorer la communication et la circulation de l'information.
- Assurer le suivi du plan d'action.

Robert-Giffard : Le ministre Couillard répond à nos questions



Une entrevue réalisée par Yvette Muise
et Serge Plamondon; un résumé de Régent Lacroix

Désireuse d'apporter le maximum d'informations à ses lecteurs sur le dossier du patient en isolement à Robert-Giffard et sur celui de la désinstitutionnalisation, l'équipe du journal « D'Abord avec tout l'Monde! » a rencontré, le 18 août dernier, le Ministre de la Santé et des services sociaux, monsieur Philippe Couillard.

Un plan d'action à la mi-septembre

À la suite des événements survenus à Robert-Giffard, les mesures d'encadrement actuelles dans les établissements du réseau sont-elles, d'après, vous suffisantes pour que les droits de la personne soient protégés et que de telles choses ne se reproduisent plus?

« Les mécanismes qui sont théoriquement disponibles sont suffisants. Par exemple, il y a un nouveau processus d'examen des plaintes qui est beaucoup mieux qu'avant; on a souvent recours au curateur public qui intervient quand les gens ne sont pas en état de donner leur consentement; il y a une politique du Ministère qu'on a mis de l'avant sur la qualité des soins, alors tout est là mais il s'agit d'appliquer ces recommandations-là. Toute la mécanique est là, mais on est conscients qu'elle n'est pas appliquée de manière aussi énergique qu'elle devrait dans certains établissements. Alors pour Robert-Giffard, spécifiquement, une équipe est allée enquêter sur la qualité des soins. 3 personnes très connues qui sont allées étudier ça et ils ont déjà donné leur rapport au conseil d'administration pour ce qu'ils recommandaient pour améliorer les services et les droits des patients qui sont là. Et nous, vers la mi-septembre, on va mettre en place un plan d'action qui suit ce rapport-là. »

Comment se fait-il qu'aujourd'hui (lundi, 18 août), on lit dans le journal « À Robert-Giffard : deux unités inadéquates, une soixantaine d'usagers vivent dans des locaux jamais rénovés depuis 1939? »

« Ça fait longtemps que ça existe ce problème-là. Ce n'est pas juste depuis aujourd'hui. Le Gouvernement précédent était au courant de ça pendant longtemps puis évidemment on est au point actuellement où les locaux n'ont pas été rénovés encore. Il y a des projets qui sont en cours actuellement à la Régie régionale pour les rénover. »

... mais qu'allez-vous faire concrètement pour eux-autres?

« Il y a des projets immobiliers dans les hôpitaux du Québec pour un milliard de dollars actuellement. Alors, il faut qu'on fasse des choix.

Il faut qu'on priorise certains d'entre eux par rapport à d'autres. La Régie régionale de Québec a placé la rénovation des unités de Robert-Giffard à un bon niveau de priorité. On va suivre leurs recommandations, mais c'est long des projets immobiliers pour que ça se fasse. Il y en a encore pour plusieurs mois: faire les plans, engager des équipes, planifier le projet. »

Fin de la désinstitutionnalisation : avril 2004

Le 7 mai dernier, vous avez annoncé un moratoire concernant la « désins » des personnes présentant une « déficience intellectuelle », encore au CHRQ: en quoi consiste ce moratoire et pourquoi lisons-nous dans les journaux qu'il n'y en a pas vraiment?

« Parce que quand on a dit un moratoire on voulait dire arrêter temporairement la sortie des patients parce qu'il y a plusieurs familles qui n'étaient pas contentes de la façon dont ça se faisait, surtout les parents des patients qui sont là. Alors, on a décidé de prendre notre temps, quelques semaines et de mettre en place un nouveau mécanisme pour s'assurer que chaque personne est étudiée individuellement, a les meilleurs soins possible et vit au meilleur endroit pour sa condition. C'est pour ça que c'est maintenant repart; c'est pas un arrêt indéfini; c'était juste temporaire pour mettre en place le nouveau mécanisme qui a commencé à fonctionner maintenant. »

Qu'est-ce qui vous a motivé à annoncer ce moratoire?

« Les familles sont venues nous voir, les parents, surtout à Rivière-des-Prairies mais je sais que la même situation existe également ici à Robert-Giffard. Il y a des familles qui étaient très inquiètes de voir leur enfant sorti puis envoyé dans un endroit où ils avaient l'impression qu'il n'y avait pas des bons services et des bons soins; ils trouvaient que leur enfant était plus en sécurité dans l'hôpital. Moi, par contre, je trouve que c'est profitable pour la majorité des gens de sortir de l'hôpital puis d'aller dans un autre endroit; ils ont besoin de moins de médicaments, moins de soins, pas besoin d'être attachés, ce qui



fait que c'est très bien pour la majorité des patients. Mais il faut que ça soit fait dans le respect des gens, surtout quand les familles sont encore là, il faut qu'elles puissent donner leur accord. Mais nous on tient le plus possible à ce que les gens sortent des hôpitaux pour aller vivre dans la société. Mais il faut que les soins soient suffisants. »

Pouvez-vous nous décrire les étapes de ce moratoire?

« D'abord, chaque cas est évalué; si la famille de la personne ou le curateur public ou le patient lui-même sont d'accord pour sortir de Robert-Giffard, il n'y a pas d'obstacles. S'ils ne sont pas d'accord, soit la famille, soit le curateur public, il y a une équipe de 3, 4 personnes qui étudie le cas de cette personne-là, qui fait une recommandation pour être certain que tout le monde est d'accord, que tous les services vont être rendus et qu'on sait exactement le niveau de soins qui vont être donnés. »

Pour les personnes et leurs familles qui souhaitent et attendent leur retour dans la communauté, ne croyez-vous pas que ça peut créer un climat d'inquiétude?

« C'est sûr que si les gens ne comprennent pas bien ce que l'on veut faire, je comprends qu'ils

soient inquiets. Cependant je répète: quand les gens sont d'accord puis souhaitent sortir, personne ne va être retardé. Et, on pense que ça va recommencer en septembre, les sorties de patients puis, au printemps 2004, ça devrait être terminé. On pense qu'il y a juste 6 ou 7 familles actuellement à Robert-Giffard qui ne sont pas d'accord pour la sortie des patients. Ils ont des raisons pour ça; il faut leur expliquer; il ne faut pas dire qu'ils ont tort et que c'est eux qui devraient écouter ce qu'on leur dit. Il faut leur démontrer que ce que l'on souhaite pour leur famille est dans leur intérêt. Souvent, ils ont l'impression qu'on les force à faire quelque chose, c'est à ça qu'il faut faire attention. Si quelqu'un de la famille dit: moi j'suis pas d'accord, là, il faut étudier, expliquer et vérifier que tout est correct. Tous les autres sont d'accord. Dans ce temps-là, ça va aller très très vite. Ça va être tout fini, normalement, vers le mois d'avril 2004. Voyez-vous, ce qu'on disait tantôt pour les locaux à Robert-Giffard... si les gens qui sont là maintenant sont sortis, faut faire attention, faut pas dépenser des millions de dollars non plus quand il n'y aura plus personne dans l'hôpital. Faut regarder ça également. Si les gens vont dans des familles d'accueil ou des centres de réadaptation, c'est là qu'il faut mettre l'argent, là où les gens vont se faire traiter. »

Le financement des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle

À l'occasion de cette entrevue, le Journal « D'Abord avec tout l'Monde! » a voulu connaître la position du ministre Couillard sur le financement des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle.

« Les centres de réadaptation physique et les centres de réadaptation intellectuelle, il n'y aura pas grands changements pour ces centres-là par rapport à maintenant. Ils vont être encore une fois au niveau régional. Dans le projet de fusion, les CRDI ne sont pas là-dedans... »

... vous n'aidez pas les CRDI?

... mais oui on va les aider. On parle même qu'il faut qu'ils soient mieux financés. Tous les centres de réadaptation, pas seulement le CRDI mais aussi la réadaptation physique, ils ne sont pas assez financés actuellement. Alors on va les aider plus. Dans la mesure du possible, on va améliorer les budgets des CRDI. Maintenant spécifiquement pour l'argent qu'on donne aux entreprises pour intégrer les handicapés, ça je ne peux pas vous répondre avec précision actuellement. Faut qu'on étudie ça pendant l'année. Par contre, dire qu'on va améliorer les centres de réadaptation, ça c'est certain, ça va être dans nos priorités l'an prochain. Les centres

de réadaptation physique et CRDI aussi. Parce qu'on sait que la liste d'attente est très longue et que les services ne sont pas actuellement suffisants. »

Le Mouvement Personne D'Abord du Québec métropolitain, impliqué dans le Comité de mobilisation concernant la liste d'attente du CRDIQ a tenu à faire connaître sa position au ministre Couillard dans ce dossier :

« Les services de réadaptation en déficience intellectuelle seront une priorité du Ministre pour l'an prochain. C'est dommage parce que le gouvernement précédent devait, cette année déjà, allouer un budget de 3 millions, entre autres pour éliminer la liste d'attente du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec. Les argentés ayant été répartis différemment, le CRDIQ nous informait que la liste d'attente qui comptait 170 personnes en janvier dernier, cumule à ce jour 270 personnes en attente de 300 services. Le temps passe, la situation s'aggrave, la liste risque de s'allonger encore. Les personnes pensaient avoir été entendues pour cette année; malheureusement, elles se retrouvent encore en attente, cette fois, sur une deuxième liste, celle des priorités gouvernementales. »





Insatisfactions au Comité des usagers



Une entrevue réalisée par René Gingras; un résumé de Régent Lacroix

Dans notre numéro précédent (juin-juillet), nous avons dressé un portrait de la situation au Centre Hospitalier Robert-Giffard, à la suite des événements qui s'y sont déroulés et qui ont fait la manchette au mois de mai. Tel que mentionné alors, nous vous présentons maintenant l'entrevue réalisée à cette époque, (compte tenu de la mise en place du plan d'action, il importe de le souligner) avec monsieur Eric Bilocq, conseiller en droit auprès des usagers de cet établissement depuis décembre 1994.

Pourquoi ça s'est passé en janvier et qu'on ne l'a su qu'en avril?

« Nous-mêmes au Comité des usagers, on est à l'interne et on ne l'a su qu'en avril! La réponse qu'on essaie d'obtenir c'est pourquoi? **Il y'avait une espèce de mot d'ordre sur le département entre les 20 ou 21 intervenants impliqués à savoir que personne ne dit quoi que ce soit.** Nous on sait que monsieur Gervais, le directeur général, lui, l'a appris à la mi-janvier. Il nous dit que dès qu'il l'a su, il s'est assuré de l'état de l'usager, qu'il soit sorti de l'isolement. Après, il a commandé des enquêtes à l'interne de la part de la commissaire locale à la qualité des services, madame Gagnon; il y a également eu une enquête de la protectrice des usagers, madame Lise Denis. On aurait aimé qu'il rencontre la présidente du Comité des usagers pour lui faire part qu'il y avait eu une situation très grave, qu'il l'avait su et qu'il avait commandé des enquêtes. On lui a dit **qu'on trouvait déplorable que le Comité des usagers ait été tenu à l'écart.** Il nous a avoué que si c'était à refaire, il procéderait autrement, qu'il avait commis une erreur de ne pas nous aviser. Nous lui avons demandé, si une situation semblable ou même moins pire venait à se reproduire, de nous en informer. »

Les mesures d'encadrement actuelles dans les établissements du

Le Gouvernement et les organismes communautaires

Nous avons également demandé au ministre Couillard, quel était le plan d'action du Gouvernement et à quoi pouvaient s'attendre les organismes communautaires?

« Déjà, les organismes communautaires qui sont financés par le Gouvernement, il y en a les 3/4 à peu près qui sont rattachés au Ministère de la Santé, parce que souvent, ils interviennent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Et on a environ 280 millions de dollars, cette année, qu'on donne aux organismes communautaires, ce qui est une augmentation par rapport à l'an dernier puis on va continuer à augmenter le budget des organismes communautaires. Mais ce qu'on va leur demander, par exemple, en échange, c'est qu'on sache exactement ce qu'ils font avec l'argent. Et ça, ils sont d'accord. Ils nous ont dit: « on est d'accord avec ça, on va tout vous expliquer ce qu'on fait avec l'argent. » Parce que c'est l'argent de tous ceux qui paient des impôts et ils veulent savoir à quoi ça sert. »

Informée des propos du ministre Couillard, la coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03), madame Suzanne Péloquin a tenu à apporter les commentaires suivants :

réseau sont-elles suffisantes pour que les droits de la personne soient protégés et que de telles choses ne se reproduisent plus jamais?

« Ça s'est passé dans le temps des Fêtes, du 30 décembre au 6 janvier. **C'est une période où les cadres et l'administration de l'hôpital, même moi, étions en vacances.** Alors à ce moment-là, tout ce qui est prévu par la loi sur l'isolement et la contention n'a pas été respecté. Je ne sais pas ce qui se fait ailleurs, mais je pense qu'ici, il y a toujours place à l'amélioration. D'ailleurs **l'hôpital vient d'engager un commissaire local adjoint** parce que madame Gagnon, avec le volume de plaintes qu'elle reçoit et les délais à respecter pour y répondre, n'y arrivait pas. Je ne vous cacherais pas qu'avec la grosseur de l'hôpital, avec le nombre de bénéficiaires hospitalisés et le nombre d'employés qui travaillent ici, c'est sûr que les mesures d'encadrement par rapport à la protection des droits, c'est peut-être insuffisant. »

Mais pourquoi le Comité des usagers n'est pas avisé automatiquement lorsqu'il y a des mesures de contention ou d'isolement pour un usager?

« Y a une personne, ici dans l'hôpital, qui s'occupe uniquement du respect de la confidentialité et de l'accès à l'information

« Le problème de sous-financement des organismes communautaires est chronique, parce que les organismes communautaires sont le dernier filet de sécurité sociale pour les personnes sans-voix!. L'État se déleste de ses responsabilités envers ces personnes, notamment, en pelletant ses responsabilités vers les organismes communautaires. Les besoins de la population qui fréquente nos organismes ne sont pas répondus adéquatement par le réseau public.

Malgré les 280 millions dont parle le ministre Couillard, les besoins des organismes communautaires seraient de 200 millions de plus pour être capables de continuer à réaliser nos missions. En quoi la clarification associée à la révision va-t-elle apporter une solution significative aux besoins criants reliés au sous-financement des organismes communautaires? Devons-nous comprendre que le ministre Couillard n'a jamais lu un rapport d'activités produit par un organisme communautaire?! Selon l'enquête nationale produite par la coalition des TROCS, 73% des organismes constatent l'effritement de l'action bénévole: plusieurs bénévoles s'essouffent et décrochent. 63% des organismes sont aux prises avec des cas d'épuisement professionnel. 54% des organismes coupent dans les heures de travail de leur personnel. »



et cette personne-là ne serait pas en accord. **Ici dans l'hôpital, le droit le plus respecté, c'est peut-être ce droit-là : le droit à la confidentialité.** Comme rien dans la loi n'oblige l'établissement à aviser le comité lorsqu'il y a mise en isolement, mise sous garde en établissement, je me dis allons-y par collaboration. On s'est sentis non-respectés, mis de côté par l'établissement dans le dossier du G-3200. Alors à savoir si les mesures actuelles sont suffisantes, y a rien qui nous garantit que, parce que cette situation-là a été mise au grand jour, décriée par la population et qu'il y a eu des sanctions, y a rien qui nous garantit que ça ou autre chose d'aussi grave ne se reproduira plus. Écoutez, dans un hôpital psychiatrique comme ici avec une panoplie d'intervenants, **je pense qu'il y a des gens qui travaillent ici et qui devraient peut-être travailler ailleurs.** Y a des gens qui ne sont peut-être pas du tout à l'aise avec la clientèle, la situation, mais comme il faut qu'ils travaillent, ils viennent porter leur CV ici. »

Est-ce que des personnes de l'extérieur, comme moi par exemple, pourraient visiter des usagers occasionnellement pour s'assurer que tout va bien?

« Je ne verrais pas pourquoi vous ne pourriez pas en respectant les heures et les lieux des visites. Ce que le personnel n'autoriserait pas ce serait que vous fassiez le tour de l'unité, que vous alliez dans les chambres des bénéficiaires. On nous dit que c'est par mesure de sécurité... même moi, à certains endroits on me dit que ce serait important de savoir que je suis sur l'unité parce que s'il arrive quelque chose, les intervenants aimeraient savoir que je suis là. Ce qu'on me dit parfois et moi j'embarque plus ou moins là-dedans, c'est que « pour la confidentialité des usagers qui sont ici sur l'étage, on vous demanderait de ne pas vous promener sur le département. ». Alors ce que je dis à ce moment-là, c'est que j'ai un rôle à jouer dans l'hôpital et que le Comité des usagers est là pour voir à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et que si je me présente sur le département c'est pas dans l'intention de briser la confidentialité parce que, de par ma formation en service social, je suis moi aussi lié par le secret professionnel. Je considère que ma présence sur les unités ne vient pas brimer la confidentialité. Mais voyez-vous, **des fois, on essaie de me**

mettre comme des bâtons dans les roues en disant « on aimerait que vous vous en teniez à rester dans le petit bureau réservé aux visites et que vous ne vous promeniez pas sur le département. » C'est pas dans la majorité des lieux, mais ça arrive qu'on me le demande. »

Croyez-vous que les plans de services et d'intervention sont révisés selon les normes prévues par la loi?

« Les plans d'intervention, à ce que j'en sais, sont révisés, une fois l'an et ce que j'en pense, c'est que c'est pas suffisant. Une fois par année, l'équipe soignante se rencontre et se fixe des objectifs et des moyens pour les atteindre. C'est peut-être trop long comme période, mais ce qu'on dit c'est qu'au nombre d'usagers qu'il y a ici, il ne peuvent pas faire autrement sinon, ils seraient toujours en train de réviser des plans d'intervention. Les intervenants passeraient beaucoup trop de temps en réunions plutôt que de travailler sur le terrain avec les usagers et que ce seraient les usagers en bout de ligne qui seraient perdants. »

Qu'entend faire le Comité pour rassurer les usagers et assurer leur protection dans le futur?

« On a pris conscience que sur certains départements, on n'y allait pas ou très peu, que les usagers ne nous appelaient pas parce qu'ils ne nous connaissent pas. Il faudrait être plus vigilants, se présenter sur des départements d'où on a peu ou pas d'appels, pour prendre contact avec les usagers et leur dire qu'on existe. De dire aux usagers de ne pas avoir peur. Parce que, **des fois, les usagers ont peur de faire des plaintes** parce qu'ils se disent que les intervenants ne seront pas contents. Nous ce qu'on leur dit c'est de ne pas avoir peur, qu'on est là pour les accompagner, les supporter. »





Personnalité

Yvette Muise, bénévole de l'année

Une entrevue de Cécile Bellemare



Madame Yvette Muise est membre du Mouvement Personne d'Abord depuis six ans. Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 14 juin dernier, elle a reçu une plaque honorifique à titre de membre bénévole de l'année. Et ce titre est bien mérité si l'on considère qu'en plus de siéger sur le conseil d'administration du Mouvement, madame Muise s'implique à fond dans le comité journal tant du côté rédactionnel que du côté de la distribution. De plus, c'est elle qui représente le Mouvement sur le COSA (comité d'orientation des services aux adultes). Notre journaliste, Cécile Bellemare s'est entretenue avec elle.

En dehors du mouvement, Yvette, est-ce que vous faites aussi du bénévolat?

« J'en ai fait pour le CAPMO (Carrefour pastorale du monde ouvrier) où je participais occasionnellement aux manifestations et distribuais les compte-rendus. Je m'implique aussi dans le Collectif pour l'élimination de la pauvreté. Je fais également partie de la Fraternité de l'Épi et du Centre communautaire l'Amitié. Mais j'ai une activité bénévole spécifique à moi: j'aide les gens de la rue. Pas en les amenant manger chez-moi, mais plus moralement en les écoutant lorsqu'ils en ont besoin. Et ils s'en retournent contents. »

Qu'est-ce que ça vous rapporte de faire du bénévolat?



Beaucoup! Surtout quand on voit du monde brisé par la vie, que personne ne regarde, dont personne ne s'occupe. Moi je prends le temps de m'asseoir et de parler avec eux autres. C'est du beau monde, ce monde-là, ils ont juste besoin d'une oreille attentive. Je les amène à des places pour manger, je leur tiens compagnie et puis le soir, quand je me retrouve seule chez moi, ça me fait du bien en-dedans.

Quelle est l'action bénévole dont vous êtes le plus fière?

C'est ça, d'aider les autres. Et aussi de faire partie du Mouvement, de me sentir appréciée des autres... C'est dur à expliquer, ça se vit en-dedans, c'est plus que revalorisant, c'est beau. C'est un enchaînement: on aide les autres, les autres nous aident.

Qu'est-ce que ça vous a fait d'être élue bénévole de l'année?

Ça été une grande surprise. J'ai fait beaucoup de bénévolat un peu partout et c'est la première fois que ça m'arrive. Ma plaque de bénévole de l'année, j'en suis fière. C'est le plus beau cadeau et j'en remercie le Bon Dieu et vous autres du fond du cœur.



Qu'est-ce que ça prend, d'après vous, pour être un bon bénévole?

Ça prend un cœur ouvert. Regarder avec les yeux du cœur et non les yeux de la tête. D'accepter le monde tels qu'ils sont. Vous dites un bon bénévole... moi j'ai peut-être pas dit que j'ai bonne mais j'essaie de donner le maximum d'énergie pour que l'autre être humain ait la chance que moi j'ai aujourd'hui.



Sur le terrain

Le Conseil d'administration du Mouvement pour l'année 2003-2004 :

De gauche à droite, première rangée: mesdames Yvette Muise (administratrice) et Cécile Bellemare (secrétaire) et monsieur Jacques Beaudet (administrateur); deuxième rangée: monsieur Serge Plamondon (président); madame Monique Bérubé (trésorière); monsieur Yan Paquet (vice-président) et madame Johanne Arseneau (administratrice).



10^e anniversaire

Les membres du Mouvement Personne D'Abord de la Mauricie célèbrent, cette année, le 10^e anniversaire de fondation de leur organisme. Une soirée des plus réussies, réunissant les invités des autres Mouvements, avait lieu récemment au Cap-de-la-Madeleine pour souligner l'événement.



L'intégration par l'art

Entrevue de Cécile Bellemare; résumé de Régent Lacroix

Dans notre dernier numéro (juin-juillet 2003), nous vous présentions un reportage sur le spectacle présenté par Entr'Actes au Théâtre de la Bordée au début du mois de mai. Rappelons qu'Entr'Actes favorise la communication entre des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou marginalisées (2/3) et des personnes issues de la communauté (1/3) dans le cadre de la pratique commune d'une discipline artistique. Avec le directeur artistique d'Entr'Actes, Jean-François Lessard, nous avons abordé le sujet de la valorisation pour ces personnes de faire partie d'un spectacle et, pour certaines d'entre elles, de faire partie de l'Union des artistes.

L'UDA C'EST UN SYNDICAT

« L'Union des artistes n'est pas là pour juger si quelqu'un est un professionnel. Elle est là comme un syndicat. », nous précise d'entrée de jeu, monsieur Lessard. « Par exemple, on a déjà fait une production professionnelle « Espoir, désespoir » qui réunissait des comédiens et danseurs professionnels et des membres d'Entr'Actes. Ce spectacle tombait sous la juridiction de l'UDA, parce que les comédiens touchaient un cachet. Les comédiens avaient donc à payer des permis pour jouer. Il y a donc quelques membres d'Entr'Actes qui sont devenus membres stagiaires de l'UDA, ce qui leur donne des crédits. Et après un certain nombre de crédits, tu peux devenir membre officiel de l'UDA. Par contre, un spectacle comme « Demi-dieux, deux temps, trois mouvements » que nous avons présenté au Théâtre de la Bordée est un spectacle issu des ateliers de création publique et n'est pas sous la juridiction de l'UDA. Il faut donc vraiment voir l'UDA comme un syndicat qui s'assure que les artistes professionnels ne sont pas exploités, par exemple, par un trop grand nombre d'heures de répétition et qui conserve une partie du cachet pour le verser dans la Caisse de sécurité du spectacle. »

Plus difficile avec les médias qu'avec l'UDA

« Nous à l'UDA y a jamais personne qui a dit : « Vous avez des limitations. Non, vous pouvez pas faire partie de l'UDA ». Y a aucun problème. C'est sûr que pour les gens de l'extérieur, de voir quelqu'un qui a une limitation devenir membre de l'Union des artistes, c'est un beau cas d'intégration. Mais ce n'est pas la démarche la plus complexe à faire. Celle qui est plus compliquée, je dirais que c'est une espèce de reconnaissance culturelle parce qu'Entr'Actes c'est l'intégration par les arts. Ce qui est difficile c'est de se faire reconnaître par les médias. La

couverture médiatique est difficile parce qu'ils se demandent si c'est du communautaire ou du culturel. Y'a le côté communautaire et social, c'est vrai, mais nos produits eux sont culturels, dans le sens que c'est un contenu artistique qui s'adresse à un public. L'autre aspect, ce ne sont pas des professionnels. Mais ils sont encadrés par des professionnels. Les spectacles sont présentés dans des lieux professionnels. Moi j'ai pour mon dire que si on intègre les médias, si les médias font une place à Entr'Actes c'est le reflet d'une société qui est prête à faire une place aux gens qui ont des limitations. Plus les gens vont nous connaître,

plus ils vont avoir envie de parler de nous-autres et plus les médias vont nous reconnaître. Il est là, le palier à intégrer. Parce que faire une production et avoir l'Union des artistes avec nous, si on a un budget, si on a un contexte où les gens vont être payés, l'UDA, ça va lui faire plaisir de suivre. » de conclure monsieur Lessard.



Jean-François Lessard

Saviez vous que...

L'Union des artistes

- Il y a 6 200 membres actifs et 3 500 membres stagiaires à l'Union des artistes.
- Pour devenir membre de l'Union des artistes, il faut d'abord devenir membre stagiaire.
- Avant de s'inscrire comme membre stagiaire, il faut d'abord obtenir un premier contrat d'engagement avec un producteur à la télévision, au cinéma ou à la scène.
- Il faut que le producteur soit lié à une entente collective avec l'UDA et qu'il puisse faire signer un contrat conforme aux ententes négociées par l'Union.
- Il faut alors se présenter au bureau de l'UDA avec le contrat et payer des frais de 65,00\$.
- Un membre stagiaire doit accumuler 30 crédits pour devenir membre actif. Il faut noter qu'après 5 années d'inactivité quant à la prise de permis, le dossier sera rendu inactif et les permis jusqu'alors accumulés seront perdus.
- Pour chaque contrat d'un producteur lié à l'UDA il faut aller chercher un ou plusieurs permis de travail au coût de 25,00\$ l'unité.

Sur une période maximale de 5 ans, il en coûtera tout près de 800,00 \$ à un membre stagiaire avant de devenir membre actif de l'UDA. Soulignons, par ailleurs, que pour un spectacle-bénéfice au profit d'un organisme, il est possible (selon les conditions à respecter) de faire une demande de dérogation aux statuts et règlements de l'UDA. Ainsi, des artistes amateurs qui ne travaillent pas assez souvent avec des artistes déjà membres de l'UDA pour accumuler 30 crédits en 5 ans, n'auraient pas nécessairement à payer de permis.



**Il y a un bureau de l'UDA à Québec
situé au 580 Grande-Allée Est, bur. 350
téléphone : 523-4241**



Pour en savoir davantage

Sites Internet :

UDA : www.uniondesartistes.com



Rendez-vous

17 octobre 2003

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

23 octobre 2003

Journée nationale de l'action communautaire autonome

25 au 31 octobre 2003

Semaine québécoise des adultes en formation

30 octobre 2003: 19 h 00 à 21 h 00

Jeudi-Info du Mouvement

Nos amis d'Entr'Actes viennent nous parler de l'intégration artistique des personnes vivant des situations de handicap ou d'exclusion. Une bonne occasion pour en savoir davantage sur les activités et services d'Entr'Actes comme les ateliers de danse, de musique, arts visuels, etc... Bienvenue à toutes et à tous!

Centre Marchand 2740, 2e Avenue.

9 novembre 2003

Journée portes-ouvertes au Palais de la Justice de 9 h 30 à 16 h 30

27 novembre 2003: 19 h 00 à 21 h 00

Jeudi-Info du Mouvement

Vous êtes piétons, cyclistes et vous vous interrogez encore sur la pertinence du virage à droite au feu rouge? Vous craignez pour votre sécurité? Vous vous demandez quelles sont vos responsabilités? Alors vous serez à ce rendez-vous où l'on



Petites annonces

Vous avez une annonce à faire paraître, un événement à promouvoir
Téléphone & Télécopieur : 524-2404
Courriel : mpdaqm@globetrotter.net

Bénévoles demandés

L'Entraide du Faubourg est à la recherche de bénévoles possédant une voiture pour les services de transport à l'hôpital et de popote roulante. Également de bénévoles sans voiture pour les services d'accompagnement à l'hôpital et baladeur pour la popote roulante. Appelez André Lemieux au 522-5431.

À vendre

Manteau d'hiver 3 dans 1, bleu, grandeur 3X. 40,00\$ discutable. Pour informations : Cécile Bellemare au 845-1680.

Entr'Actes : Ateliers publics de création

Inscriptions pour la session d'automne 2003 (27 septembre au 14 décembre 2003). Frais d'inscription de 75,00\$ par atelier : Théâtre-production I et II; Théâtre-exploration; Danse-production; Danse-exploration; Photographie; Cinéma; Improvisation; Arts visuels; Vitrail. Renseignez-vous il n'est peut-être pas trop tard! 523-2679.

Distribution du journal

Le Mouvement Personne D'Abord est à la recherche de bénévoles avec automobile pour aider à la distribution du journal. Remboursement des frais. Pour information : Régent Lacroix, 524-2404.

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE

L'emploi des personnes handicapées

Le colloque « L'emploi des personnes handicapées... pour faire la différence! » aura lieu le **mercredi, 29 octobre 2003 au Centre de foires de Québec à ExpoCité, de 8 h 30 à 17 h 00**. Les objectifs: sensibiliser les employeurs de la région, le personnel des ressources humaines, les intervenants dans le domaine de l'emploi et les syndicats au potentiel et aux compétences des personnes handicapées afin de favoriser leur embauche et aussi de faire connaître les ressources et les programmes de la région. **Pour information et inscription : 647-0603.**

Portes-ouvertes : Rendez-vous de la Justice

Le **dimanche, 9 novembre de 9 h 30 à 16 h 30**, la population de la grande région 03-12 est cordialement invitée à la Journée portes-ouvertes du Palais de Justice de Québec, sis au 300, boulevard Jean-Lesage à Québec (le stationnement arrière est gratuit pour cette journée). Vous aurez la chance de visiter quelque 35 kiosques en lien avec les ressources du monde judiciaire. Vous pourrez aussi faire des visites guidées du Palais de Justice, connaître l'ensemble des services offerts en plus de voir une exposition des équipements antiques utilisés en milieu carcéral d'hier à aujourd'hui. Finalement vous aurez l'opportunité d'assister à des procès simulés. Mettez cette journée spéciale à votre agenda car c'est un rendez-vous à ne pas manquer. L'invitation vous est lancée!



Rendez-vous mieux-être au féminin

Le service d'information en contraception et sexualité de Québec et ses collaborateurs organisent une journée spéciale pour le mieux-être de la femme qui aura lieu le **samedi 18 octobre à l'Hôtel Québec**. Les femmes pourront y expérimenter certaines techniques et recevoir de l'information en participant aux ateliers (stress, santé du sein, alimentation et hormones) et aux conférences «L'impact du plaisir sur notre santé» et «Je m'occupe de ma santé sexuelle». Inscription obligatoire au coût de 20,00 \$. Pour information et inscription : (418) 624-6808.

Système judiciaire en bref

La justice vous intéresse? Consultez le dépliant **Le système judiciaire** disponible au bureau de Communication-Québec. Un résumé des différentes cours de justice et de leurs rôles respectifs vous permet d'en connaître davantage à ce sujet. Vous pouvez obtenir gratuitement le dépliant en composant le 1-800-363-1363. Visitez également le site Internet du ministère de la Justice à l'adresse suivante : **www.justice.gouv.qc.ca.**

Transport en commun

Bientôt, un laissez-passer Rive-Nord/Rive-Sud. Dès le 1^{er} octobre, les usagers du transport en commun pourront se procurer un laissez-passer leur donnant accès aux réseaux de transport de Québec et Lévis ainsi qu'au service de la Société des Traversiers du Québec.



Sites Internet à découvrir

www.educaloi.qc.ca

www.semaine.icea.qc.ca

www.handicaps.ca

Nom : _____

Organisme/Établissement : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____ Téléphone : _____

Abonnement de soutien au journal (5 numéros) / an

☐ x 7.00\$ (membre des Mouvements Personne d'Abord) _____ \$

☐ x 8.00\$ (non-membre) _____ \$

incluant frais de poste et manutention au Canada.

Date: _____

☐ Payé par chèque ☐ Argent Total : _____ \$

ABONNEMENT



www.mpdaqm.org